

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2023

OBJET : AFFAIRE N° 3.6

Modification du tableau des effectifs

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Trente Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) -
M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) -
Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE
Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe -
M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie -
Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph -
Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie
Yveline.

EXCUSES

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. BOURGOGNE Pierre
M. AURE Yves
Mme DEPEHI Bernadette

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal -
M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 06 décembre 2023, que la convocation a été faite le 24 novembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 19.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-3_6-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Interventions :

M. LEBON Eddie demande s'il s'agit de suppression de poste.

Le DGS lui précise que oui est que par principe les emplois inscrits au tableau des effectifs doivent être budgétés, ce qui n'est pas le cas, d'où la nécessité de mettre à jour ledit tableau.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer les postes suivants :

Emploi	TC	TNC
<u>Emplois permanents</u>		
Attaché	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	
Adjoint administratif territorial	6	
Ingénieur	1	
Agent de maîtrise	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	
Adjoint technique territorial	3	9
Adjoint d'animation territorial	1	
Brigadier-Chef principal police municipale	1	

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-3_6-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Emplois non permanents		
Attaché	1	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif territorial	1	
Total	23	9

- de modifier la durée mensuelle des postes suivants :
 - Agent spécialisé des écoles maternelles de 151,57 heures à 121,33 heures
- de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

 Gertrude HOARAU
 REUNION

Le Maire

 Daniel PAUSE
 REUNION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740230-20231130-de-301123-3_6-DE
 Date de télétransmission : 08/12/2023
 Date de réception préfecture : 08/12/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30 NOVEMBRE 2023

Agents titulaires et stagiaires

Cadre d'emplois et grades	Catégorie	Total inscrit au tableau des effectifs	Postes pourvus au 30/11/2023 dont		Poste en veille ou en prévision de recrutement		Poste vacant non budgété au 30/11/2023	
			TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Emploi fonctionnel		1	1	0	0	0	0	0
Directeur général des services	A	1	1	0	0	0	0	0
Filière administrative		48	32	1	5	0	10	0
Attaché principal	A	1	1	0	0	0	0	0
Attaché	A	2	0	0	1	0	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	0	0	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	7	5	0	2	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	21	17	0	1	0	3	0
Adjoint administratif territorial	C	15	8	1	1	0	5	0
Filière technique		43	23	3	3	4	6	4
Ingénieur Principal	A	1	0	0	1	0	0	0
Ingénieur	A	2	1	0	0	0	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	0	0	0	0
Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	1	0	0	0	1	0
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	5	3	0	2	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	10	8	0	0	0	2	0
Adjoint technique territorial	C	20	7	3	0	4	2	4
Filière Sociale		1	0	0	0	1	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1	0	0	0	1	0	0
Filière sportive		1	1	0	0	0	0	0
Educateur des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	0	0	0
Filière culturelle		1	1	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0	0	0	0

Cadre d'emplois et grades	Catégorie	Total inscrit au tableau des effectifs	Postes pourvus au 30/11/2023 dont		Poste en veille ou en prévision de recrutement		Poste vacant non budgété au 30/11/2023	
			TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Filière animation		4	2	0	1	0	1	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	0	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation territorial	C	1	0	0	0	0	1	0
Police municipale		3	1	0	1	0	1	0
Brigadier-Chef principal police municipale	C	3	1	0	1	0	1	0
Gardien-Brigadier	C	0	0	0	0	0	0	0
Total		102	60	4	10	4	18	4

Agents non titulaires en CDI sur emplois permanents

Cadre d'emplois et grades	Catégorie	Total inscrit au tableau des effectifs	Postes pourvus au 30/11/2023 dont		Poste en veille ou en prévision de recrutement		Poste vacant non budgété au 30/11/2023	
			TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
Filière administrative		5	5	0	0	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	4	4	0	0	0	0	0
Filière technique		15	7	2	0	0	1	5
Adjoint technique territorial	C	14	6	2	0	0	1	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0	0	0	0
Filière social		8	0	8	0	0	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	8	0	8	0	0	0	0
Total		28	12	10	0	0	1	5

Accusé de réception en préfecture
074 240740230 20231130 de 301423-3 - 6 DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Agents non titulaires en CDD sur emplois permanents

Cadre d'emplois et grades	Catégorie	Total inscrit au tableau des effectifs	Postes pourvus au 30/11/2023 dont		Poste en veille ou en prévision de recrutement dont		Poste vacant non budgété au 30/11/2023	
			TC	TNC	TC	TNC		
Filière administrative		8	6	1	0	0	1	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	7	5	1	0	0	1	0
Filière technique		17	6	11	0	0	0	0
Technicien	B	1	1	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	13	2	11	0	0	0	0
Filière social		1						
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1	0	1	0	0	0	0
Filière Culturelle		0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0	0	0	0	0
Total		26	12	12	0	0	1	0

Agents non titulaires en CDD sur emplois non permanents

Cadre d'emplois et grades	Catégorie	Total inscrit au tableau des effectifs	Postes pourvus au 30/11/2023 dont		Poste en veille ou en prévision de recrutement		Poste vacant non budgété au 30/11/2023	
			TC	TNC	TC	TNC		
Collaborateur de cabinet		1	1	0	0	0	0	0
		1	1	0	0	0	0	0
Filière administrative		7	2	0	2	0	3	0
Attaché	A	1	0	0	0	0	1	0
Rédacteur	B	3	0	0	2	0	1	0
Adjoint administratif territorial Principal de 2ème CI	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	3	2	0	0	0	1	0
Filière technique		6	1	2	1	1	0	0
Ingénieur	A	1	1	0	0	0	0	0
Technicien	B	1	0	0	0	0	1	0
Adjoint technique territorial	C	4	0	2	1	1	0	0
Filière sociale		1	1	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	A	1	1	0	0	0	0	0
Filière Culturelle		3	3	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	B	1	1	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0	0	0	0	0
Filière Animation		1	1	0	0	0	0	0
Adjoint territorial animation	C	1	1	0	0	0	0	0
Total		18	5	2	3	1	3	0